L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, RUE DU MAIL, No 20.

MARDI MATIN 15 AVRIL.

Revue des Journaux.

Dans son éditorial de dimanche, le *Picayune* revient sur la doctrine fondamentale de nos institutions, suivant laquelle les gouvernements ne doivent jamais pouvoir que du consentement des gouvernés. Le parti radical a substitué à cette doctrine, celle du pouvoir arbitraire de la majorité, sans égards aux barrières constitutionnelles qui ont été pour objet de modérer la loi de la majorité. C'est là la doctrine-conseil séparé du Sud bonapartiste et le Nord radical.

Dans son édition de lundi, le *Picayune* discute de nouveau la doctrine radicale du droit absolu de la majorité.

Le *Times*, dans son numéro de dimanche, défend le système des Banques nationales qu'il trouve admirable. Nous trouvons le pouvoir partager son enthousiasme. C'est un système hybride qui donne au pays une seconde espèce de papier-monnaie et qui offre plus d'inconvénients que d'avantages. Il y a six à la Nouvelle-Orléans, trois banques nationales qui ont fait faillite; le résultat donné par leur liquidation ne prouve pas en faveur du système.

Le *Times* entreprend, d'une façon quelque peu désonnante et embarrassée, de défendre M. Kellogg contre les imputations qu'a dirigées contre lui le sénateur Booth, dans un défi qu'il adresse au pseudo-gouverneur. Le *Times* affirme que M. Kellogg est domicilié en Louisiane, bien qu'il n'y ait jamais logé qu'à l'hôtel et qu'il paie plus de taxes que le sénateur; mais il ne dit pas depuis quand il paie des taxes.

Le *Republican* semble de prouver qu'il dit un journal vertueux et qu'il est le seul journal le par le Président et les Républicains du Congrès.

Louisiane.

PAROISSE ST-JACQUES. — Nous lisons dans le *Louisianais* :

L'habitation Walker et Cazet a été adjugée samedi dernier pour la somme de vingt-quatre mille dollars, payables en deux versements. C'est une des plus belles et des plus riches terres de la paroisse. Attendu dix ans, il produisait à St-Jacques un millier de tonnes et contenait une belle étendue d'arrasse-vignes, de tous les vignobles de la paroisse. Il est situé à 3 milles de la ville et contient mille arpents.

— Les bagasses cannes vertes sont déjà bien développées. Les semences de cannes qu'ont faites les planteurs ont été favorisées à merveille et le temps a été splendidement favorable.

— La propriété de Mme Henri Bandet, près du collège Jefferson, a été adjugée lundi dernier à M. J. Laporte pour la somme de $9,050.

— L'Union Française de Saint-Jacques voit se grossir chaque jour le nombre de ses adhérents. Il ne reste maintenant que quelques Français en dehors de l'Union.

ST-JEAN-BAPTISTE ET ST-CHARLES. — Nous lisons dans le *Mechacebé* :

La rage canine est à l'état permanent à St-Jean-Baptiste. Deux ou trois chiens, atteints de cette maladie, ont été abattus cette semaine sur la rive droite, et il a fallu sacrifier également quelques chiens qui avaient été mordus par ces chiens enragés.

— M. Norbert Lonque n'est pas heureux. Dans la nuit de lundi à mardi, le feu mal éteint d'une forge attenant à un machine à dessécher s'est communiqué à cette dernière et l'a réduite en cendres, laissant au propriétaire une perte évaluée à $3,000. M. Lonque a déjà été victime de trois ravages, et nous souhaitons bien, et sincère, une grande fortune s'il n'avait ce pour ennemis les éléments de l'eau et du feu.

THIBODAUX. — On lit dans le *Sentinelle de Thibodaux* : Depuis que l'autre jour cet orage vint rafraîchir la terre de ses rayons brûlants, la végétation a accusé une force de végétation qui a mis du beaume dans le cœur des Planteurs. Les Sucres, qu'on disait perdus, se montrent aujourd'hui sur de nombreux beurgeons; le plant a, comme il a toujours été, une apparence des plus satisfaisantes; le riz a beaucoup souffert du vent et du froid, mais on espère encore qu'il deviendra un bon résultat. Quant au maïs on n'en parle point. Par rapport à la récolte les planteurs le considèrent comme une cinquième roue à une charrette.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs se sont introduits dans la maison de M. Joseph Tallieux, rue Church, et ont fait main basse sur tout ce qu'ils ont pu trouver. Ces gaillards-là ont dû faire de un lot de hardes. Il paraît le même nuit, deux hommes noirs ou noircis pour la circonstance ont, sans doute dans le but de se dévaliser, pénétré dans la maison du cocher d'huitreur, connoté à bord de son bateau amarré sous le pont. Mais n'ayant pu réussir, ils ont pris la poudre d'escampette.

— La Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, connue sous le nom de *Young Men's Benevolent Association*, et fondée, dont célébrer, le 1er mai 1873, son anniversaire par une procession qui se mettra en mouvement à neuf heures du matin et qui passera dans les principales rues de la ville; cette procession sera suivie d'un discours approprié à la circonstance prononcé par M. Rouzan. Il y a et terminera par un grand *Pic-nic*, donné sur l'habitation de MM. Howell & Newell, située à deux milles en haut de la ville de Thibodaux.

RÉGION DE LA RIVIÈRE ROUGE. — Les journaux d'Alexandrie nous apprennent que le niveau de la rivière Rouge continue à baisser. Le temps est agréable et la végétation magnifique.

EXECUTION DE MARY COTTON. — On écrit de Dharmas (Angleterre) que, depuis de nombreuses années, la femme Cotton, l'empoisonneuse, s'est persuadée de double soin de sauver sa vie dans ce monde et d'assurer son salut dans l'éternité. Elle a multiplié ses démarches les plus actives qu'elle fait faire pour obtenir une commutation de peine, et les extrémités qu'elle avait avec le chanelain de la prison et un ministre, Wesleyen, qu'elle avait spécialement demandé.

Lundi dernier, à huit heures dix minutes, elle a pu entendre résonner dans sa cellule les accents graves de la cloche sonnant le glas des morts. Dix minutes plus tard, elle quittait cette cellule. Elle était accompagnée de M. Bowser, délégué de l'évêque d'Auckland, tenant la baguette de son fonction dénoncé-shériff; M. Pyle, officier du shériff, de M. Boyd, chanelain de la prison; du chapelain Lowe, du révérend Stephenson, et de Calcraft avec ses aides, et enfin, pour fermer la marche du funèbre cortège, de deux gardiennes de la prison.

Aux coups de la condamnée se tenaient deux gardiennes. Elles que se dérobaient fait assurée, qu'elle se tint bien droite, en voyant sur son visage tellement changé depuis sa condamnation qu'elle est à peine reconnaissable, les marques d'une poignante émotion. Elle était vêtue d'une robe noire; elle avait sur les épaules un châle de coton rayé noir et blanc, et dissimulé de manière à dissimuler les liens qui maintenaient ses bras. Elle avait la tête et le cou nus.

En quittant la cellule, elle s'est écriée : "Le ciel est maintenant ma patrie !" et elle n'a cessé de réciter des prières jusqu'au pied de l'échafaud. Dès qu'elle a été arrêté sur la plate-forme, Calcraft a jeté sur sa tête le sac de toile blanche, sans que la femme Cotton ait interrompu ses prières. Au moment où la trappe a été abaissée, la condamnée s'est écrié : "Mon Dieu ! ayez pitié de moi âme !

L'INCIDENT DE SAINT-CYR. — L'affaire de Saint-Cyr a eu le seul dénouement qui pouvait satisfaire l'opinion publique. Dix élèves ont été exclus de l'école et conduits à la prison du Cherche-Midi, d'où ils ne sortiront plus que le 24 avril. Ils sont en cellule et soumis à un régime fort sévère; on leur a ôté jusqu'à d'emporter leurs livres avec eux pour travailler pendant la durée de leur punition. Le bruit courait hier, à Versailles, que les élèves qui se sont déclarés sont les dix premiers par ordre de mérite. Cette nouvelle est absolument erronée.

DÉCOUVERTE D'UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE A PARIS. — A la suite des plusieurs rapports parvenus au parquet de M. le procureur de la République, il annonçait qu'une nouvelle association politique clandestine était en voie de formation, une surveillance spéciale avait été organisée.

Des bulletins de convocation apportés à la police étaient poématire que les réunions avaient lieu à pour Paris, rue Sedaine, rue Sedaine, 41, et, après avoir fait connaître au qualité de conducteur, se fit conduire au quatrième étage, où plusieurs personnes étaient réunies.

Cinq arrestations furent immédiatement opérées; les individus arrêtés, parmi lesquels se trouve, dit-on, M. A. Montanelli et deux Espagnols, dont l'un nommé Carolan, qui s'intitulait délégué du gouvernement de Madrid et qui étaient porteurs de diverses lettres signées de Garibaldi et de Figueras, furent dirigés sur la prison. Au même temps on saisit tous les papiers, où l'on espère trouver, avec raison, trouver de précieux indices.

Une perquisition a été faite dans la maison de M. Coindet, qui était alors absent. On a découvert des papiers importants.

LA CANDIDATURE DE M. DE RÉMUSAT A PARIS.

Nous ne connaissons rien de plus incompatible que le mandat de député et celui de ministre; mais, enfin, c'est le mode en France. M. Thiers et tout un ministère sont députés sauf M. de Rémusat, le ministère des affaires étrangères. La candidature offerte à ce dernier par les maires de Paris, dans leur visite à M. Thiers pour le féliciter, lui est son ministre, du traité de l'Évacuation du territoire, était si naturelle dans les circonstances qu'elle n'eût pas dû rencontrer la moindre opposition.

Le *XIXe Siècle*, d'Édmond About l'annonçait ainsi :

M. Thiers, disait-il, n'a pris pour lui que la petite moitié des dîners demandés par les maires. "Monsieur, leur a-t-il dit en remerciant M. de Rémusat, [illegible] d'abord et surtout mon ministre, mon vaillant, mon précieux collaborateur (M. Thiers, représentant le pouvoir spécial pour rétablir les relations des affaires étrangères, général Ducrot, M. Jules Favre, ministre à M. de Rémusat, mais laissons continuer le *XIXe Siècle* : Il y avait une émotion et sincère dans cet hommage tombé de haut, que nos maires, *rapprochés* par une envie de contribuer, *suspend grandir à ce d'où le Napoléon modesto et fort* pas l'idéal du ministère des affaires étrangères. Le ministre, pris de court, répondit qu'avant de se résoudre à un parti si grave, il éprouvait le besoin de conférer quelques minutes avec M. Thiers; mais la chose ne resta pas longtemps indécise. M. de Rémusat est décidément *le candidat de la France à Paris*.

Les Débats disaient :

Nous ne doutons pas que cette candidature, acceptée par M. de Rémusat, ne rallie *les suffrages de tous les esprits vraiment français*. Ce sera la candidature patriotique, *celle qui, abstraction faite de toute opinion politique, de tout intérêt de parti, sera le symbole de la France délivrée*. M. de Rémusat ne saurait, aux élections d'avril, le candidat de Paris, *au nom de la France entière*.

Mais tandis que cette candidature était accueillie avec joie par toute la presse républicaine modérée, la presse radicale et même les organes représentant les républicains de la veille, se sont élevés avec énergie contre ce qu'ils ont appelé une candidature officielle. Cette opposition a dû être sensible à M. Thiers, car elle s'attaque à lui comme à son ministre. Les radicaux ont été chercher pour opposer à M. de Rémusat l'ex-maire de Lyon, M. Benoist, un radical de la plus belle eau.

Il faut avouer que les radicaux de Paris sont incorrigibles, et qu'ils ont une singulière façon de remercier M. Thiers des efforts que celui-ci fait pour consolider la république. Voici quelques extraits de leurs organes :

"Le *Siècle* d'abord est fort explicite en ce qui concerne les volontés de Paris, et sensible, en même temps, aux délicatesses des services rendus par M. de Rémusat :

Paris n'aime pas beaucoup qu'on lui force la carte. Une candidature, née dans les conditions qu'on a décrites, *paraîtra par le chef de l'État, appuyée par les maires, qui sont à la discrétion du chef d'État*, propagée par les maires, qui sont les représentants de l'État, tout cela prend un caractère, sinon officiel, du moins impératif et tout-à-fait de nature à froisser le sentiment public. On a beau dire : "Rémusat signifie la libération" (relit la note dédaigneuse), "et la libération est le grand fait du moment." Paris, qui a un politique et qui le sait, revendique, comme la première de ses libertés, le droit de déterminer à chaque élection quel sera il convient de donner à la manifestation électorale et quel nom de citoyen exprimera le mieux la pensée commune. Contester à Paris cette initiative, qui lui appartient, c'est s'exposer peut-être à de graves mécomptes.

Là *Rappel* est bref, net, et passablement ironique. Voici tôt ce qu'il dit :

Les maires ont eu l'*inspiration* de proposer à M. de Rémusat la candidature au mandat de député à Paris, vacant par suite de la mort de M. Sauvage.

M. de Rémusat a demandé l'assentiment de M. Thiers, qui ne le lui a pas refusé.

Alors M. de Rémusat a accepté la candidature.

On se dit yes que les maires lui aient baisé la main.

Les maires de Paris, nommés par le gouvernement, ont donc, à partir d'aujourd'hui, leur candidat, qui est un membre du gouvernement.

C'est la résurrection de la candidature officielle.

Quant au *Corsaire*, il sonnerie, lui, deux articles à la démarche des maires, et il est également fort irrité. Dans son compte-rendu de la séance d'hier, ce journal dit :

Le sujet de toutes les conversations, c'est la candidature de M. de Rémusat.

Ce matin, les Parisiens stupéfiés ont appris la résurrection des candidatures officielles.

Le rédacteur a été M. About; l'ancien familier du prince Napoléon applaudit des deux mains, et déclare que seuls les amis de l'étranger pourraient s'opposer à une candidature éclose à la présidence et tenue sur les fonts de baptême par les maires de vingt arrondissements de Paris.

C'est bientôt dit.... mais parmi les titres dont Paris peut s'énorgueillir, un des plus sérieux, c'est d'avoir eu, sous l'Empire, l'énergie de résister à la pression gouvernementale en matière d'élection. C'est son honneur, c'est en elle.

Paris ne peut pas manquer à son passé et accepter aujourd'hui ce qu'il a repoussé comme une humiliation—une candidature officielle.

Le *Soir*, se rendant compte de la visite faite à M. Thiers par M. Calmon, M. Vantrain et une quarantaine de membres du conseil municipal de Paris, publie le détail suivant :

Les conseillers municipaux ont déclaré à M. Thiers qu'ils s'associaient à MM. les maires pour offrir à M. de Rémusat la candidature aux prochaines élections partielles de la ville de Paris et qu'ils regrettaient de n'avoir pas pris eux-mêmes l'initiative de la proposition faite par les maires.

La *République française* conteste, dans un langage violent et passionné, l'exactitude de cette information :

Il n'a pas été, dit ce journal, un seul instant question, entre M. Thiers et les conseillers municipaux présents à l'entrevue, de l'élection de Paris et de la candidature de M. de Rémusat. Il est faux qu'un ou plusieurs conseillers municipaux aient déclaré à M. Thiers qu'ils s'associaient à MM. les maires pour offrir à M. de Rémusat la candidature. Il est faux qu'un ou plusieurs conseillers municipaux aient exprimé à M. le président de la République le regret de n'avoir pas pris l'initiative de cette candidature. Nous le répétons, il n'a pas été dit un seul mot, ni directement ni indirectement, de l'élection de Paris par aucun des conseillers municipaux qui s'étaient rendus à l'appel de M. Vautrain.

A côté de ce démenti brutal, qui ne signifie qu'une chose, l'opposition de la partie radicale du conseil municipal à la candidature de M. de Rémusat, il convient de placer la note suivante du *Rappel* :

On continue de s'occuper beaucoup à Versailles de la candidature de M. de Rémusat.

Hier, au cours de la séance, quatre députés de Paris, membres de l'Union républicaine, MM. Schœlcher, Peyrat, Edmond Adam et Brisson, se sont rendus chez l'honorable ministre des affaires étrangères, pour lui dire que sa candidature serait de graves inconvénients.

En faisant cette déclaration à M. de Rémusat, les quatre députés disent nous parlons ont fait part à M. de Rémusat de l'estime et de la sympathie que les républicains ont pour lui personnellement.

Ils ont ajouté que leur démarche n'était aucun caractère hostile pour lui et qu'elle avait pour unique but d'empêcher le retour parmi nous de la candidature officielle. L'honorable M. de Rémusat a accueilli MM. Schœlcher, Peyrat, Adam et Brisson avec une grande cordialité. De l'entretien qui a eu lieu, il semble ressortir que la candidature de M. de Rémusat n'est pas aussi définitive que certains journaux le prétendent.

UNE ARRESTATION AU MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Une arrestation importante a eu lieu le 10 mars au ministère de la Guerre, dit-la *Liberté* :

Deux gendarmes se présentaient au bureau des dépêts et fortifications, et y procédaient à l'arrestation d'un des employés, en vertu d'un mandat d'amener signé du colonel Gaillard. L'employé arrêté avait pris une part très active à l'insurrection du 18 mars. C'est un sieur Houette qui, pendant la Commune, avait joué le rôle de certaine adjudant-major, avait été décoré, sous le bataillon de Blanqui et était impliqué dans de nombreux vols, assassinats, pillages et incendies commis dans les derniers jours de la Commune. Depuis, le candidature éclose à la présidence et tenue sur les fonts de baptême par les maires de vingt arrondissements de Paris.

Voici comment Houette fut découvert. Cet employé entrait souvent, pour les besoins du service, dans le cabinet du général Ranson, chef du cabinet du ministère de la guerre. Il y entrait donc, il y a quelques jours, et allait directement, comme d'habitude, porter une communication au chef du cabinet, lorsque le garde de Paris qui était de planton à la porte du général, s'affaisa subitement sur lui-même en poussant un cri.

On lui administra les premiers soins; on le fit revenir à lui, et le premier mot que prononça la garde de Paris, revenu de son évanouissement, fut : "C'est lui !" — "Qui lui ?" On l'interrogea, et l'on découvrit que l'employé qui venait d'entrer dans le bureau de M. le général Ranson avait donné l'ordre de faire fusiller le malheureux garde sous la Commune; que cet ordre n'avait heureusement pas été exécuté sur l'heure, et que le garde avait été enfermé avec les autres otages que la Commune n'est pas le loisir de faire fusiller.

Une enquête a été immédiatement ouverte, et elle révèle les faits les plus graves, lesquels appartiennent aux débats découvert, entre autres choses, que le sieur Houette avait été condamné sa tête, non pas par des conseillers municipaux qui s'étaient rendus à l'appel de M. Vautrain.

Paris n'aime pas beaucoup qu'on lui force la carte. Une candidature, née dans les conditions qu'on a décrites, *paraîtra par le chef de l'État, appuyée par les maires, qui sont à la discrétion du chef d'État*, propagée par les maires, qui sont les représentants de l'État, tout cela prend un caractère, sinon officiel, du moins impératif et tout-à-fait de nature à froisser le sentiment public. On a beau dire : "Rémusat signifie la libération" (relit la note dédaigneuse), "et la libération est le grand fait du moment." Paris, qui a un politique et qui le sait, revendique, comme la première de ses libertés, le droit de déterminer à chaque élection quel sera il convient de donner à la manifestation électorale et quel nom de citoyen exprimera le mieux la pensée commune. Contester à Paris cette initiative, qui lui appartient, c'est s'exposer peut-être à de graves mécomptes.

Là *Rappel* est bref, net, et passablement ironique. Voici tôt ce qu'il dit :

Les maires ont eu l'*inspiration* de proposer à M. de Rémusat la candidature au mandat de député à Paris, vacant par suite de la mort de M. Sauvage.

M. de Rémusat a demandé l'assentiment de M. Thiers, qui ne le lui a pas refusé.

Alors M. de Rémusat a accepté la candidature.

On se dit yes que les maires lui aient baisé la main.

Les maires de Paris, nommés par le gouvernement, ont donc, à partir d'aujourd'hui, leur candidat, qui est un membre du gouvernement.

C'est la résurrection de la candidature officielle.

Quant au *Corsaire*, il sonnerie, lui, deux articles à la démarche des maires, et il est également fort irrité. Dans son compte-rendu de la séance d'hier, ce journal dit :

Le sujet de toutes les conversations, c'est la candidature de M. de Rémusat.

Ce matin, les Parisiens stupéfiés ont appris la résurrection des candidatures officielles.

Le rédacteur a été M. About; l'ancien familier du prince Napoléon applaudit des deux mains, et déclare que seuls les amis de l'étranger pourraient s'opposer à une candidature éclose à la présidence et tenue sur les fonts de baptême par les maires de vingt arrondissements de Paris.

C'est bientôt dit.... mais parmi les titres dont Paris peut s'énorgueillir, un des plus sérieux, c'est d'avoir eu, sous l'Empire, l'énergie de résister à la pression gouvernementale en matière d'élection. C'est son honneur, c'est en elle.

Paris ne peut pas manquer à son passé et accepter aujourd'hui ce qu'il a repoussé comme une humiliation—une candidature officielle.

On lui administra les premiers soins; on le fit revenir à lui, et le premier mot que prononça la garde de Paris, revenu de son évanouissement, fut : "C'est lui !" — "Qui lui ?" On l'interrogea, et l'on découvrit que l'employé qui venait d'entrer dans le bureau de M. le général Ranson avait donné l'ordre de faire fusiller le malheureux garde sous la Commune; que cet ordre n'avait heureusement pas été exécuté sur l'heure, et que le garde avait été enfermé avec les autres otages que la Commune n'est pas le loisir de faire fusiller.

Une enquête a été immédiatement ouverte, et elle révèle les faits les plus graves, lesquels appartiennent aux débats découvert, entre autres choses, que le sieur Houette avait été condamné sa tête, non pas par des conseillers municipaux qui s'étaient rendus à l'appel de M. Vautrain.

A côté de ce démenti brutal, qui ne signifie qu'une chose, l'opposition de la partie radicale du conseil municipal à la candidature de M. de Rémusat, il convient de placer la note suivante du *Rappel* :

On continue de s'occuper beaucoup à Versailles de la candidature de M. de Rémusat.

Hier, au cours de la séance, quatre députés de Paris, membres de l'Union républicaine, MM. Schœlcher, Peyrat, Edmond Adam et Brisson, se sont rendus chez l'honorable ministre des affaires étrangères, pour lui dire que sa candidature serait de graves inconvénients.

En faisant cette déclaration à M. de Rémusat, les quatre députés disent nous parlons ont fait part à M. de Rémusat de l'estime et de la sympathie que les républicains ont pour lui personnellement.

Ils ont ajouté que leur démarche n'était aucun caractère hostile pour lui et qu'elle avait pour unique but d'empêcher le retour parmi nous de la candidature officielle. L'honorable M. de Rémusat a accueilli MM. Schœlcher, Peyrat, Adam et Brisson avec une grande cordialité. De l'entretien qui a eu lieu, il semble ressortir que la candidature de M. de Rémusat n'est pas aussi définitive que certains journaux le prétendent.

UNE ARRESTATION AU MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Une arrestation importante a eu lieu le 10 mars au ministère de la Guerre, dit-la *Liberté* :

Deux gendarmes se présentaient au bureau des dépêts et fortifications, et y procédaient à l'arrestation d'un des employés, en vertu d'un mandat d'amener signé du colonel Gaillard. L'employé arrêté avait pris une part très active à l'insurrection du 18 mars. C'est un sieur Houette qui, pendant la Commune, avait joué le rôle de certaine adjudant-major, avait été décoré, sous le bataillon de Blanqui et était impliqué dans de nombreux vols, assassinats, pillages et incendies commis dans les derniers jours de la Commune. Depuis, le candidature éclose à la présidence et tenue sur les fonts de baptême par les maires de vingt arrondissements de Paris.

Voici comment Houette fut découvert. Cet employé entrait souvent, pour les besoins du service, dans le cabinet du général Ranson, chef du cabinet du ministère de la guerre. Il y entrait donc, il y a quelques jours, et allait directement, comme d'habitude, porter une communication au chef du cabinet, lorsque le garde de Paris qui était de planton à la porte du général, s'affaisa subitement sur lui-même en poussant un cri